

Techniques policières Tests physiques et médicaux Mars 2019

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

- CST de la 4^e ou Maths 068-514;
- Réussir les tests de préadmission relatifs aux aptitudes physiques;
- Subir avec succès un examen médical complet.

Seuls les étudiants possédant un excellent dossier scolaire seront convoqués aux tests d'évaluation des aptitudes physiques.

CONTINGEMENT

145 places disponibles à la session d'automne 2018

485 demandes d'admission au 1^{er} tour SRAM

CRITÈRES DE SÉLECTION

- La qualité des résultats scolaires et les résultats aux tests d'évaluation des aptitudes physiques;
- La réussite de l'examen médical;
- Un programme d'accès à l'égalité est en vigueur au Collège Ahuntsic. Les étudiants qui veulent se prévaloir de ce programme doivent utiliser le [formulaire approprié](#);
- Une importance particulière est accordée aux matières suivantes : français, histoire et mathématiques.

ÉVALUATION DES APTITUDES PHYSIQUES

Les tests d'évaluation des aptitudes physiques exigés par le Collège sont destinés à identifier les candidats qui possèdent les meilleures chances d'atteindre les standards de l'École nationale de police du Québec.

Ces tests comportent deux volets :

- un test de course qui consiste à parcourir la plus grande distance possible, en 12 minutes, sur une piste de 100 mètres;
- un test de natation qui consiste à nager (à la nage de son choix) le plus rapidement possible deux longueurs, soit 50 mètres, à l'intérieur d'un temps maximal d'une minute et demie.

Les candidats convoqués devront défrayer un montant de 30 \$ et remplir un formulaire de déclaration de renonciation et d'exonération de responsabilités.

PROCESSUS D'ADMISSION

L'admission au programme de Techniques policières comporte trois étapes :

- La première étape consiste en un classement de toutes les candidatures reçues en fonction de la qualité du dossier scolaire.
- La seconde étape consiste à présélectionner environ 220 candidats qui sont convoqués à participer aux tests d'évaluation des aptitudes physiques le dimanche **17 mars 2019** (sous réserve du calendrier scolaire). Les tests auront lieu uniquement à cette date.
- La troisième étape consiste à sélectionner, en fonction de la qualité des résultats scolaires (50 %) et des résultats aux tests d'évaluation des aptitudes physiques (50 %), le nombre de candidats à admettre, plus 10 % qui devront subir une évaluation médicale conforme aux modalités et exigences prévues dans le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec, Loi sur la police (R.L.R.Q., c. P-13.1).

Le Collège procèdera ensuite à l'admission des candidats qui ont réussi leur test médical en fonction des places disponibles et en priorisant les candidats les mieux classés au terme de l'évaluation cumulative du dossier académique et des résultats aux tests d'évaluation des aptitudes physiques.

ÉVALUATION À LA COURSE

Objectif : Parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes sur une piste de 100 m.
En préparation pour ce test, il est fortement suggéré :

- De se procurer des souliers de jogging prévus à cet effet et ne servant qu'à la course;
- De bien s'échauffer pour éviter les blessures et faciliter l'entraînement (inclure des étirements de même que des exercices de sauts ou autres permettant une augmentation progressive du rythme cardiaque);
- De courir 3 fois/semaine un minimum de 20 minutes à une intensité de 37 à 45 pulsations/15 secondes à l'effort;
- D'alterner course et marche si la période de 20 minutes s'avère impossible à réaliser sans arrêt;
- De varier la vitesse de course, lorsque la période de 20 minutes est facilement complétée, en effectuant par exemple, 1 minute d'accélération à chaque 4 minutes.

PONDÉRATION 30 POINTS SUR 50

Tableau de pointage		
FEMMES TOURS	POINTS	HOMMES TOURS
29	30	33
28	28	32
27	26	31
26	24	30
25	22	29
24	20	28
23	18	27
22	16	26
21	14	25
20	12	24
19	10	23
18	8	22
17	6	21

ÉVALUATION À LA NATATION

Objectif : Parcourir une distance de 50 mètres, soit 2 longueurs, le plus rapidement possible à la nage de son choix et à l'intérieur d'un temps maximum de 1 minute et demie.

- Le départ se fait dans l'eau et les lunettes de natation sont permises;
- Le pince-nez et les bouchons pour les oreilles ne sont pas permis;
- Les longueurs sous l'eau ne sont pas permises;
- Tous les styles de virages sont permis;
- Le style de nage est au choix du candidat;
- Il faut compléter chacune des 2 longueurs en touchant le mur à une main et ce, sans marcher dans la partie peu profonde;
- Aucun arrêt n'est permis pendant la longueur, mais il est possible de s'arrêter au bout de la première longueur;
- Il n'est pas permis de toucher aux câbles.

PONDÉRATION 20 POINTS SUR 50

TABLEAU DE POINTAGE	
TEMPS (Minutes, secondes)	POINTS
Moins de 0 :30	20
0 :30 – 0 :32	19
0 :33 – 0 :35	18
0 :36 – 0 :38	17
0 :39 – 0 :41	16
0 :42 – 0 :44	15
0 :45 – 0 :47	14
0 :48 – 0 :50	13
0 :51 – 0 :53	12
0 :54 – 0 :56	11
0 :57 – 0 :59	10
1 :00 – 1 :02	9
1 :03 – 1 :05	8
1 :06 – 1 :08	7
1 :09 – 1 :11	6
1 :12 – 1 :14	5
1 :15 – 1 :17	4
1 :18 – 1 :21	3
1 :22 – 1 :25	2
1 :26 – 1 :30	1
Plus de 1 :30	0

EXAMEN MÉDICAL

Les candidats retenus au terme de l'examen de leur dossier scolaire et des tests d'évaluation de leurs aptitudes physiques devront subir un examen médical complet auprès d'une clinique médicale désignée par le Collège. Des frais seront exigés par la clinique pour l'ensemble de l'examen médical.

L'examen médical vise à identifier à l'avance la présence d'obstacles à l'admission, à la réussite des études et, ultérieurement, à l'admission à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) et à l'obtention d'un emploi dans un corps de police. Les exigences de santé mentionnées ci-après résultent du Règlement sur le régime des études de l'ÉNPQ. Pour plus d'information, veuillez vous référer aux conditions d'admission de l'ÉNPQ (www.enpq.qc.ca).

RAISONS MÉDICALES COURANTES DE REFUS D'ADMISSION ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Lors du processus d'admission, il arrive que des candidats soient refusés en Techniques policières et perdent leur premier tour du SRAM pour des raisons médicales : anomalies anatomiques ou physiques ou déficiences organiques ou psychologiques. Or, plusieurs de ces causes de refus pourraient être identifiées préalablement à la demande d'admission par des personnes autorisées.

L'examen médical comporte notamment un questionnaire médical détaillé, la prise des signes vitaux, un examen de la vue, un audiogramme tonal, une prise de sang mesurant la formule sanguine complète (FSC) et le profil biochimique du candidat, une analyse d'urine ainsi qu'un examen physique complet relatif à l'ensemble des systèmes physiologiques et aux normes de santé habituelles.

Avant de formuler la demande d'admission, voici quelques exigences médicales courantes qui devraient, en cas de doute, être vérifiées par les candidats auprès d'un médecin de famille, d'un optométriste ou d'un ophtalmologiste, d'un spécialiste ou, le cas échéant, faire l'objet d'examen de laboratoire :

- **Taille et poids** : il n'y a pas de discrimination de poids et de taille.
- **Acuité auditive** : l'oreille la plus faible, sans assistance, ne doit pas avoir une perte de plus de 25 Db sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1 000 Hz, 2 000 Hz et 3 000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 Db pour ces 4 fréquences.
- **Acuité visuelle** : tout candidat doit avoir une vision de loin ou de près non corrigée ou corrigée de 20/20, les deux yeux ouverts, pour être admissible.
 - o Acuité visuelle de près non corrigée : aucune exigence minimale.
 - o Acuité visuelle de loin non corrigée : ne doit pas être moindre que 6/12 (20/40) pour un œil et 6/30 (20/100) pour l'autre œil ou 6/18 (20/60) dans chacun des yeux (c'est-à-dire mesurée de façon monoculaire).
 - o Acuité visuelle de près corrigée : au moins 20/20, les yeux ouverts, avec correction (verres ou lentilles).
 - o Acuité visuelle de loin corrigée : au moins 20/20, les yeux ouverts, avec correction (verres ou lentilles).

De plus, un candidat est admissible lorsqu'un médecin spécialiste établit par un certificat, joint à la demande d'admission, qu'une intervention chirurgicale peut donner une vue répondant aux normes. Toutefois, ce candidat devra signer, au moment de l'admission, un engagement à se faire opérer avant la 6^e session du programme et dégager le Collège de toute responsabilité au cas où l'intervention ne réussirait pas ou s'il négligeait de se faire opérer.

- o Vision périphérique binoculaire horizontale : l'évaluation du champ visuel doit être effectuée les yeux séparés; le champ visuel est supérieur à 140 degrés continus le long du méridien horizontal pour chaque œil.
- o Vision périphérique totale verticale : le champ visuel est de 90 degrés continus selon le méridien vertical pour chaque œil.
- o Vision des couleurs : réussite du test Ishihara et du test Farnsworth D-15 (saturé).
- **Système musculo-squelettique** : toute anomalie empêchant, à quelque degré que ce soit, la marche, la course, la natation, la mobilisation du tronc, des membres supérieurs ou du cou est considérée comme une cause d'inaptitude.
- **Tension artérielle et système cardio-vasculaire normaux.**
- **Systèmes pulmonaire, neurologique, hématologique, endocrinien et autres conformes aux normes habituelles.**

Pour obtenir plus d'information concernant les exigences d'admission à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ), visitez le site Internet de l'ÉNPQ au www.enpq.qc.ca.